Février 2020 - N°67

Randonnée contée et chasse aux œufs
Lundi 13 Avril 2020

L'association Gouelioù de Sainte-Hélène vous propose une randonnée émaillée de contes pour les petits et les grands, suivie d'une chasse aux œufs de Pâques et d'un goûter animé

Rendez-vous à 14h 30 au stade Alain de Keridec à Sainte-Hélène

Participation : 2 euros pour les enfants de moins de 15 ans
3 euros pour les personnes de plus de 15 ans

Réservation souhaitée sur goueliou.ste.helene@gmail.com ou au 06. 73.95.74.88

(Nombre de places limité à 50)

Sainte-Hélène s'engage dans la réalisation d'un projet territorial de la Biodiversité Communale sur 2020/2021. Cette action sera renforcée par l'appui d'un partenaire extérieur, expert scientifique et porteur d'animations pédagogiques. Afin de renforcer le caractère "grand public" et l'implication citoyenne, la démarche de projet territorial biodiversité prévoit la réalisation de projets de sciences participatives et d'ateliers à destination des Hélénois-es.

Le/la volontaire sera impliqué-e dans le volet citoyen et sera amené à :

APPEL A CANDIDATURE

SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun au service de tous
NOUS RECHERCHONS !

- Participer à des actions permettant de sensibiliser un large public aux enjeux de connaissance, de conservation et de mise en valeur de de la biodiversité locale (faune, flore, habitats naturels et "nature en centre bourg") en lien avec les partenaires retenus.
- Participer à la collecte de données naturalistes : réalisations d'inventaires de la faune et de la flore en contribuant à l'information de la population.
- Faire le lien avec le tissu associatif local.
- Faire le lien avec les habitants (adresse mail dédiée, Bulletin municipal)

Possibilité de logement sur place, de mise à disposition d'un vélo électrique, et accès à la cantine municipale

SUIVEZ TOUTE L'INFORMATION SUR STE-HÉLÈNE

SITE INTERNET **http://www.sainte-helene-sur-mer.fr/**

Sainte Hélène Sur Mer

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

Création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif à temps non complet

En raison d'un accroissement temporaire d'activité des services administratifs, le maire propose au conseil municipal de créer, un emploi non permanent d'adjoint administratif territorial, à raison de 24 heures hebdomadaires, du 1er décembre 2019 au 30 novembre 2020 correspondant. Cet emploi sera pourvu par un agent non titulaire de droit public recruté en fonction des nécessités de service. Depuis le 1er décembre 2019, Mme Alexandra ROMAN renforce désormais l'équipe administrative en place.

Usufruit de l'immeuble « LES ÉPIDAURIALES »

La municipalité ayant délégué l'acquisition de l'immeuble les Épidauriales par le biais d'un portage auprès de l'EPFB (Etablissement Public Foncier de Bretagne), il est nécessaire qu'elle en acquiert l'usufruit afin de mettre les appartements en location et palier ainsi au manque de logements à faible loyer sur la commune. La municipalité souhaite ainsi accueillir prioritairement des personnes âgées et/ou à mobilité réduite mais aussi d'éventuels jeunes travailleurs. Ces appartements pourraient également permettre des rapprochements familiaux.

Pour pouvoir assurer la gestion de la résidence et louer les appartements pendant la durée de portage, il convient que l'EPFB revende à la commune de Sainte-Hélène l'usufruit du bien. Par 11 voix pour et 1 contre, le conseil valide l'acquisition auprès de l'EPFB de l'usufruit de l'immeuble pour l'euro symbolique.

Attribution d'un marché public : Projet territorial Biodiversité

Une consultation portant sur une mission d'accompagnement pour l'élaboration d'un projet territorial de Biodiversité a été lancée le 6 août 2019. Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le samedi 26 octobre 2019 à 9H30 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Il est proposé au conseil de retenir l'offre de SEPNB – Bretagne Vivante pour un montant de 27 520 € HT. Le conseil approuve cette offre à l'unanimité. Il est à noter que ce projet est soutenu par la région et le département respectivement pour 25 000 et 7 000 €, englobant également les frais de régie et le recrutement d'un/e volontaire service civique pour assurer l'animation auprès de la population

Tarifs communaux

Les tarifs communaux à compter du 1er janvier 2020 sont approuvés par 13 voix pour et une abstention.

Se référer aux feuillets insérés dans ce bulletin.

Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales : Pay Fip

Les collectivités territoriales vont avoir l'obligation de proposer à leurs usagers le paiement dématérialisé de leurs facturations. Le paiement dématérialisé s'entend soit par un paiement au moyen d'une carte bancaire, y compris par l'intermédiaire d'une plate-forme de paiement, soit par un prélèvement bancaire.

La plupart des dispositifs de prestations de service de la commune seraient concernés par cette offre de paiement dématérialisé aux usagers : le paiement des factures de cantine, de garderie ou de l'accueil périscolaire du mercredi, les mouillages des plaisanciers etc.

En outre, le trésorier municipal étant comptable de la collectivité et seul habilité à manier des fonds publics, il convient que les moyens de paiement dématérialisés mis en place par la commune soient interfacés avec le service de paiement en ligne de la Direction Générale des Finances Publiques, dénommé « PayFip ».

La mise en place de cette chaîne de paiement et de recouvrement intégrée nécessite que la commune adhère au dispositif Payfip. Comme pour tout encaissement par carte bancaire, les frais des transactions réalisées via ce dispositif seront à la charge de la commune (soit 0,20 % du montant de l'opération + 0,03 € par transaction inférieure à 20 euros et 0.34% du montant de l'opération + 0,05 € par transaction supérieure à 20 euros), le service proposé par la DGFIP étant gratuit en lui-même. Le conseil autorise à l'unanimité le maire à signer cette convention d'adhésion.

Conditions d'accès aux salles municipales pour les candidats aux élections municipales du 15 et 22 mars 2020

En vue des prochaines élections municipales, le conseil a décidé d'instaurer une règle d'égalité de traitement des candidats dans l'accès aux salles municipales. Les propositions suivantes de mise à disposition gratuite (sous réserve de disponibilité) sont soumises au vote du conseil :

- Salle polyvalente Beg er lann, 2 fois, pendant les deux mois qui précèdent l'élection.
- Salle de réunion de la Maison des associations, 4 fois à compter de la date du 15 décembre 2019

Le conseil approuve à l'unanimité.

Convention de déversement des eaux usées dans la station de traitement des eaux usées de la commune de Merlevenez

En abandonnant son système de traitement des eaux usées par lagunage au profit d'un renvoi de toutes les eaux usées de l'assainissement collectif vers la nouvelle station de traitement de Merlevenez, la commune de Sainte-Hélène, conjointement avec la commune de Merlevenez, a élaboré une convention de déversement. Cette convention est présentée pour validation au conseil, qui approuve à l'unanimité et autorise le maire à la signer.

Travaux d'assainissement : emprunt et ouverture d'une ligne de trésorerie

Le maire rappelle l'inscription au budget 2019 d'un emprunt en vue de compléter le plan de financement des travaux sur le réseau d'assainissement communal et le transfert des effluents vers la STEP de Merlevenez. Celui-ci avait été voté à hauteur de 449 000 €. La proposition du Crédit Mutuel de Bretagne aux conditions suivantes est approuvée à l'unanimité:

- *Montant de l'Emprunt : 400 000 €*
- *Durée du remboursement : 20 ans*
- *Périodicité : trimestrielle*
- *Taux : 0.68 %*
- *Amortissement du capital constant et mensualités dégressive : 1ère annuité 22 720 € - dernière annuité : 20 032 €*
- *Frais de dossier : 400 €*

Dans l'attente du versement du FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA) et des subventions de l'Agence de l'eau LOIRE BRETAGNE, du Conseil Départemental du Morbihan et du Conseil Régional de Bretagne en lien avec les travaux sur le réseau d'assainissement communal, et afin de s'assurer d'une trésorerie suffisante pour honorer les factures, il est proposé au conseil de solliciter l'ouverture d'une ligne de trésorerie avec droit de tirage à hauteur de 500 000 € auprès du Crédit Mutuel de Bretagne. Les sommes débloquées pour cette ligne de trésorerie sont visées par des intérêts au taux révisable de 0,667 % sur une durée de 36 mois. Ce type d'emprunt donne la possibilité à l'emprunteur d'effectuer à son gré, pour tout ou partie, le remboursement des fonds mis à disposition sans pénalité ni indemnité. Le conseil approuve à l'unanimité.

VIE MUNICIPALE

Des nouvelles du projet école

Le projet se poursuit, avec retard, certes, mais il va enfin rentrer dans une phase plus concrète. Le bureau d'études finalise la phase PRO (projet), phase permettant la rédaction d'un Dossier de Consultation des Entreprises pour lancer l'Appel d'Offres.

Bâtiment scolaire
ÉCONOMIE CIRCULAIRE
SAINTE-HÉLÈNE (56)

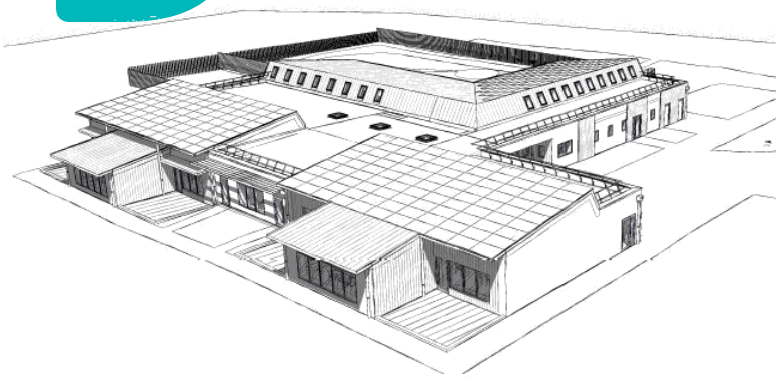

Cette école de 4 classes doit répondre à un besoin identifié depuis longtemps pour de nouvelles infrastructures (bâtiments vieillissants-préfabriqués, problème du radon et amiante, manque de fonctionnalité …). Une salle de motricité et une salle de restauration font également partie de ce programme de construction.

Depuis 3 mois, l'équipe municipale, les enseignants et l'association Plus Belle L'Ecole de Ste-Hélène travaillent avec la Fondation de France sur le programme des «Nouveaux Commanditaire». Ce programme propose de financer un travail sur le mobilier. Un cahier des charges a été élaboré afin de retenir un artiste qui devra imaginer et créer un mobilier spécifique, incluant fonctionnalité, modularité, réemploi, économie circulaire et esthétisme. **Le planning actuel d'ouverture de l'école nous amène à Septembre 2021.**

Les travaux d'assainissement pour la réhabilitation indispensable des réseaux se terminent. Les intempéries de cet hiver n'ont pas facilité la tâche. Les voiries rues du Lannic, de la Fontaine et du Calvaire ont été assez dégradées et plusieurs tronçons nécessiteront une réfection plus large. Ainsi, après la mise en œuvre d'une large bande d'enrobé rues de la Fontaine et du Calvaire, les professionnels ont examiné la rue du Lannic. La recommandation est de réaliser un bicouche provisoire et de laisser le sol quelques mois en l'état afin que les tassements se fassent naturellement. Les professionnels recommandent ensuite de lancer les travaux de réfection au printemps avec une reprise totale de la chaussée en enrobé.
Une dernière phase de travaux est prévue en juillet pour la rue de Plouhinec. L'intervention au poste du Moustoir est terminé, il ne manque que son habillage avec une palissade de bois.

Révision du PLU

Une exposition est visible en mairie. Sur 3 panneaux, vous découvrirez la démarche de révision et ses étapes de travail, l'analyse urbaine de la commune (des voies de circulation à l'évolution de l'urbanisation) ainsi que l'environnement paysager et naturel de Sainte-Hélène. La phase de réalisation du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) est en cours.

Assainissement : Qualité des eaux et norovirus

L'actualité des dernières semaines concernant la qualité des eaux territoriales engage à une attention accrue concernant le fonctionnement des réseaux d'assainissement collectifs et non collectifs. La crise norovirus (virus engendrant des gastro-entérites) a été dramatique pour la profession conchylicole avec de nombreuses fermetures dans toute la Bretagne, la Ria n'ayant pas été épargnée.
Sainte-Hélène a engagé les démarches programmées de transfert et de réhabilitation des réseaux en ce sens : pour un meilleur traitement des eaux et une préservation du milieu récepteur, la Ria d'Etel. Depuis le début du mois de décembre, nos eaux usées sont acheminées vers la commune de Merlevenez, qui dispose désormais d'une station plus performante que nos lagunes incapables d'assurer de façon constante une bonne qualité de traitement notamment bactériologique. La réhabilitation des réseaux les plus problématiques est en cours de finalisation et bientôt une campagne d'animation, de vérification et de réhabilitation des boîtes de branchement sur partie privative va être engagée dans le bourg. En cas de dysfonctionnement avéré, des travaux, financés en partie par l'Agence de l'Eau devront être engagés pour assurer un système de collecte le plus performant et préservant le milieu naturel.
Pour les systèmes d'assainissement autonomes :
Chaque propriétaire doit accepter la vérification par les services du SPANC (Service Public d'Assainissement Non-Collectif) de la CCBBO seul à même de juger de la pérennité de l'installation.
Attention, un refus de laisser entrer un agent du SPANC pour la vérification de vos branchements peut être aujourd'hui sanctionné comme délit ; 6 mois d'emprisonnement ; 15 000 euros d'amende. Au vu de l'actualité, la préfecture et les services spécialisés sur la question seront particulièrement attentifs à ce que toute installation soit correctement gérée.

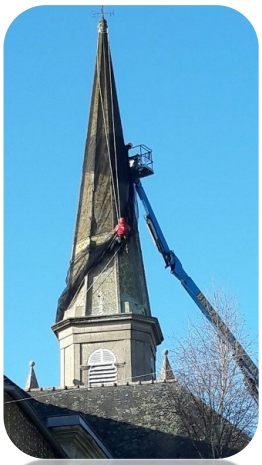

Clocher de l'église

L'interdiction d'accès pour péril demandé par la DDTM a été levée suite à l'expertise de la société Véritas, bureau de contrôle spécialisé en étude béton, qui a préconisé des travaux de réfection à court terme (dans l'année).
Des devis ont été demandés à des entreprises spécialisées.
Dans l'attente, la flèche du clocher a fait l'objet de travaux de sécurisation par la pose d'un filet destiné à empêcher la chute de matériaux.

VIE PRATIQUE

Les prochaines élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2020 dans toutes les communes de France.
Le bureau de vote de Ste-Hélène sera ouvert de 8h à 18h.

Qui peut voter ?

- Tous les citoyens âgés d'au-moins 18 ans (au plus tard le 14 mars) de nationalité française ou qui l'auront acquise au plus tard le 5 mars.
- Les citoyens de nationalité française fêtant leur 18 ans entre le 15 et le 21 mars peuvent voter au second tour.
- Tous les citoyens d'un pays membre de l'Union européenne résidant en France

À quelles conditions ?

- Disposer de ses droits civils et politiques
- Etre inscrit sur les listes électorales générales (ou pour les ressortissants de l'Union Européenne sur les listes électorales complémentaires) de la commune de son domicile ou bien de celle où l'on est contribuable ou gérant de société. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans ou bien pour les personnes qui viennent d'obtenir la nationalité française.

Et si vous êtes absent ?

Les électeurs absents le jour des élections peuvent voter par procuration. Il s'agit de se faire représenter par un électeur de son choix (inscrit dans la même commune et n'ayant pas reçu plus d'une procuration sauf si celle-ci a été établie à l'étranger). L'électeur qui donne procuration peut utiliser un formulaire sur internet ou bien le remplir sur place. Dans les 2 cas, il doit se présenter en personne auprès du commissariat, de la police ou du tribunal.

Pour voter, vous devez impérativement vous munir d'une pièce d'identité avec photographie.

FDGDON Morbihan

LUTTE CONTRE LES TAUPES

Dans le cadre de la lutte contre les taupes, la FDGDON Morbihan propose une cession de formation d'une demi-journée pour s'initier aux techniques de piégeage et acquérir les connaissances et la pratique pour lutter chez soi de façon autonome. Pour tout information et pour s'inscrire : 02.97.69.28.70.
C'est ouvert à tous et gratuit pour les Hélénois puisque la commune adhère à la convention multi-service de la FDGDON.

LUTTE CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU CHENE

Une nouvelle campagne de traitement biologique préventif contre la chenille processionnaire du chêne va se dérouler à partir de la 2ème quinzaine d'avril.
Un bulletin d'inscription est disponible en mairie.

ETAT CIVIL

MARIAGE

Liliane MORANTIN et David RICHINGS
Mariés le 11 Janvier 2020
Kergourio

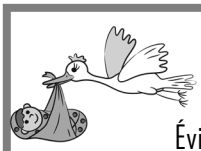

NAISSANCES

Évie CORMIER TREHEL,
Née le 28 Décembre 2019 à Lorient,

DECES

Françoise LESAGE,
Décédée le 30 Octobre 2019 à Lorient,
47 Résidence Beg-Er-Lann

Marcel VIOLETTE,
Décédé le 13 Décembre 2019, à Hennebont
La Baconnière

René LEROUX
Décédé le 29 Décembre 2019 à Lorient,
15 Rue du Penher

VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE

Quelques dates à retenir...

7 Mars	**CARNAVAL À STE-HÉLÈNE**	Amicale Laïque + APEL	Bourg
15 Mars	**1ER TOUR ELECTIONS MUNICIPALES**	Municipalité	Mairie
22 Mars (Si nécessaire)	**2ND TOUR ELECTIONS MUNICIPALES**	Municipalité	Mairie
13 Avril	**RANDONNÉE CONTÉE**	Association Gouelioù	Sainte-Hélène

Les photos de classe s'exposent !

Dans le précédent bulletin, nous vous avions demandé de rechercher dans vos boites, albums ou au grenier des photos de classe (ou de sorties scolaires) de l'école que vous avez fréquentée sur la commune. Une exposition et animation pourrait être organisée au printemps.

Une soixantaine de photos ont déjà été réunies, de 1931 à aujourd'hui.

Il est encore temps de compléter cette collection.

Merci de regarder si vous avez des photos chez vous et de la/les déposer en mairie ; elles vous seront retournées dans les trois/quatre jours.

Qi Gong du Wudang

Les cours ont toujours lieu le Lundi de 18h15 à 19h30

Un stage est organisé à Brocéliande les 16 et 17 mai prochain

Renseignements sur le site: beatricepuyssegur.fr

De belles rencontres pour le repas de la Chandeleur au Labourioù !

LABOURIOÙ

Une programmation créative et festive au Labourioù !

Le Labourioù, espace de travail, de partages et de rencontres, met en place sa programmation pour les mois à venir : stage de soudure, atelier de poterie, de peinture et de dessin, de travail du bois, petit déjeuner tripoux, brassage de bière, concert, festivités… et même une rencontre avec le champion d'Europe de coupe mulet ! Ouvert à tous !

Le Labourioù souhaite également permettre le partage de la connaissance de la langue Bretonne. Si des habitants de la commune ont des connaissances et souhaitent les partager, merci de nous contacter !

Les dates, horaires et modalités d'inscription seront bientôt visibles sur le Facebook : www.facebook.com/Le-Labourioù.

Si vous souhaitez adhérer, vous renseigner, ou proposer une activité au Labourioù, contactez l'association par mail : lelabouriou@gmail.com ou par téléphone au 06 88 36 92 26

C'EST ARRIVE A STE HELENE !

Plus de 250 personnes (une affluence record) ont participé au Fest Noz de l'association Loisirs Détente en Novembre dernier. La soirée a accueilli le tournage d'une rubrique pour la journal télévisé de TF1 autour du succès des Fest Noz. Une belle mise en lumière pour les danseurs et musiciens !

Une très belle cérémonie d'hommage à nos soldats défunts en ce 11 novembre. Enfants et anciens combattants ont animé le moment de recueillement. Comme à chaque cérémonie depuis plusieurs années, la cornemuse de Denis Schmidt a retenti pour clôturer l'instant d'émotion.

Le 1er décembre avait lieu le traditionnel marché de Noël organisé par l'APEL. Les étals étaient bien garnis et offraient un large choix de petits cadeaux de fin d'année. Spectacle et visite du Père Noël (avec un peu d'avance) étaient au programme pour le plus grand plaisir des enfants.

L'espace d'une soirée, les enfants de G. Morin ont eu la tête dans les étoiles. Rassemblés avec leurs parents et enseignants pour une animation astronomie, ils ont participé à des ateliers et des jeux pour découvrir les planètes et les étoiles. Dommage que la météo nuageuse ait compromis l'observation...

86 personnes ont assisté au repas de l'amitié organisé par le CCAS de la commune. Un moment de convivialité autour des chansons et des danses, mais aussi cette année autour des souvenirs de classe. Des photos de classe collectées par Joël Prado, adjoint à la culture, ont en effet été projetées sur écran. Objectif ? Se reconnaître et reconnaître les copains de classe de l'époque… Nous avons à cette occasion, constaté la mémoire infaillible de certains !

Quelques uns des doyens de la commune étaient présents et ont contribué à l'animation joyeuse de cette journée.

Soirée Chou de Lorient (Kaol an Oriant)

Samedi 8 février, 180 personnes étaient réunies à la salle Beg-Er-Lann, pour la promotion du chou de Lorient. Cette soirée était organisée par des élèves de l'IUT de Lorient en association avec des producteurs locaux. L'occasion de se régaler avec un Kig-Ha-Farz.

L'association des producteurs de Plouhinec nous rappelle ainsi l'histoire de ce chou : « Ce chou pommé très dense, de type milan, était cultivé au Pays de Lorient depuis les années 1890. De 1900 à 1980, la culture du chou de Lorient a eu une grande importance pour l'économie agricole locale. Ce chou était exporté vers l'Alsace et le marché allemand ainsi que sur les marchés de gros français (Paris, Nantes etc.). Il a connu son déclin vers les années 70 avec l'arrivée de variétés hybrides de chou et l'urbanisation des terres agricoles.

Aujourd'hui, des producteurs locaux des Pays de Lorient et d'Auray perpétuent cette production. Ils se sont fédérés au sein d'un syndicat de producteurs de choux de Lorient. »

Il est possible de le retrouver sur différents marchés à Auray, Groix, Hennebont, Lorient, Ploemeur ou encore à Port Louis et chez les producteurs. Retrouvez les adresses et des recettes sur www.choudelorient.org

PORTRAIT Patrick

Je suis né dans une baraque de la cité de Sainte-Hélène.

Les baraques, patrimoine mal connu, mal perçu, renvoient à l'heure où des villes étaient quasiment rayées de la carte, où des populations sinistrées ont dû être relogées. Une histoire méconnue de ce quotidien partagé par ces milliers de personnes, une mémoire collective qui souligne la valeur historique de ces années d'habitation provisoire.

Cette histoire a été vécue au bourg de notre commune de Sainte-Hélène.

Après le débarquement des Alliés en juin 1944 en Normandie, les troupes progressent rapidement pour libérer le territoire français. La Bretagne est libérée en grande partie. Mais les Allemands se replient sur des endroits stratégiques où ils ont construit des places fortes, comme la Poche de Lorient, qui se referme en août 1944 et n'est libérée que le 10 mai 1945.

Des combats permanents se déroulent sur la ligne de front de cette Poche. Sainte-Hélène en fait partie, coté Est. La population civile connaît la faim, le froid (l'hiver 1944-1945 est particulièrement rigoureux), l'inconfort, la privation, le rationnement. La pénurie alimentaire atteint un seuil critique.

Le 11 septembre 1944, des artilleurs allemands pilonnent Sainte-Hélène et incendient le bourg. 90% des habitations sont détruites et la population doit fuir les combats incessants. Ces personnes sont contraintes à l'exil et deviennent des réfugiés. Ce 11 Septembre, habitant le bourg, Marie, ma Maman (future), qui a 20 ans, fuie les bombardements avec sa famille en traversant la ria d'Etel à Manéhellec en direction du Listrec pour sortir de la Poche de Lorient, avec l'aide d'un parent ostréiculteur, Jean Marie.

Le 8 mai 1945, l'Allemagne nazie capitule mais les 23 communes de la Poche ne sont libérées que le 10 mai et l'île de Groix le 11.

Au lendemain de la guerre, Lorient, et les communes voisines étaient détruites. Des milliers d'habitations provisoires, les baraques, sont construites afin de reloger la population.

Le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU), créé en novembre 1944, est chargé du vaste chantier de la reconstruction. En 1947, ce sont 4 700 logements provisoires, des baraques, qui sont montés dans le Morbihan dont 3 500 pour Lorient et les communes limitrophes.

Les baraques sont des modèles en kit prêt à monter, venant des USA, du Canada, de Suisse (les baraques américaines sont équipées de toutes les commodités modernes : salle de bains, toilettes, cuisine équipée).

La cité de Sainte-Hélène est composée d'une douzaine de baraques, pour reloger les sinistrés. Ce sont des modèles français, les plus répandus, les plus simples, pour ne pas dire rudimentaires : trois pièces, toit à double pente, un appentis servant de bûcher. Elles sont conçues en France et fabriquées localement à Lorient ou Pontivy. Elles font 10 mètres sur 4. Elles sont posées sur des fondations en pierre pour limiter la remontée d'humidité par le sol. Les murs ainsi que le toit sont constitués de panneaux double-parois en bois, recouverts à l'extérieur de papier carton goudronné pour assurer l'étanchéité.

Il y a l'électricité mais pas d'eau courante. Chaque famille doit aller chercher de l'eau avec un broc au robinet collectif. Les toilettes se trouvent à l'extérieur des baraques. Le chauffage est assuré par un poêle ou une cuisinière à charbon, installé dans la cuisine.

Malgré la satisfaction de retrouver un chez soi, le quotidien est difficile. C'est l'approvisionnement en eau qui pose le plus de problème. Le trajet jusqu'au robinet collectif devient la principale corvée des habitants. Les blocs sanitaires sont communs. Les conditions de vie restent précaires. Les baraques se révèlent inadaptées face aux intempéries, trop chaud en été et glacial l'hiver (à l'intérieur, du givre se forme sur les vitres et l'eau gèle dans les brocs), le quotidien se plie au rythme des saisons.

Du fait de son exiguïté, l'organisation de la baraque est réduite au strict nécessaire : le repos, les repas, la toilette en donnent le rythme. Aussi, le quotidien se déroule le plus souvent à l'extérieur, pour le grand plaisir des enfants.

La vie en baraque s'organise, l'entraide prédomine. Tous logés à la même enseigne, tous vivent les mêmes manques. Tout le monde se connait et sait sur qui compter. Il n'y a le téléphone que chez les commerçants. Lorsque l'on est malade, si besoin, c'est chez eux que l'on appelle le médecin. Il n'y a que 5 à 6 voitures sur la commune. Les déplacements se font à bicyclette, à vélomoteur et en car (lignes quotidiennes pour Hennebont et Lorient). Il y a la radio, mais bien entendu, pas de télévision.

Pour améliorer le quotidien, chacun sa combine. Des jardins sont aménagés, deux ou trois rangs de haricots, des petits pois à écosser en discutant avec les voisins. Des fleurs viennent agrémenter les abords des allées entre les baraques. Certains ont bricolé des clapiers pour élever des lapins, un enclos grillagé pour les poules, mais il y en a toujours qui se baladent, picorant de-ci delà. C'est tout cela la cité de baraques qui a duré plus de 20 ans.

Certes, la vie est dure, mais en tant qu'enfant, qu'est-ce qu'on s'amuse ! Une insouciance rendue possible par le dévouement des parents. Pour eux, c'est plus difficile, la vie n'est pas drôle tous les jours. Chacun s'est, à sa manière, approprié cet habitat éphémère, s'évertuant à le rendre durable dans un combat au quotidien mêlant bricolage ingénieux et entraide, problèmes d'humidité et de chauffage, manque de place et d'intimité…

Aujourd'hui, pour un observateur de cette époque, un détail surprendra peut-être : les photos dégagent une impression de pauvreté, mais les sourires sont souvent éclatants.

Si la situation ne semble pas enviable, c'est pourtant bien un sentiment de liberté et de solidarité qui émane de la cité de baraque. Des solidarités construites sur la précarité. *Habiter la cité, c'est vivre une histoire particulière qui forge un caractère, une personnalité. Epoque difficile mais marquée de bons souvenirs pour ces habitants. On évoque souvent avec nostalgie cette vie ou tout le monde était « logé à la même enseigne », ou les cloisons de bois firent tomber toutes les barrières sociales, apprenant à vivre « ensemble » avec une solidarité présente au quotidien. Ceux qui ont habité les cités de baraques ont le même sentiment d'avoir vécu une expérience unique, gravée à jamais dans leur mémoire.*

J'ai habité près de 10 ans une baraque, et je possède la dernière baraque de Sainte-Hélène. Elle est une rare survivante des 4700 baraques du Morbihan. Ma grand-mère a acheté cette baraque à la commune au début des années 60. Cette baraque est particulière puisque elle a servi au relogement de l'instituteur de l'école Georges Morin qui avait été entièrement détruite le 11 Septembre 1944. Elle était donc dans la cour de l'école. Elle a été démontée puis remontée près de ma maison. Cette baraque provisoire a maintenant près de 75 ans et elle aura été habitée jusqu'en 2015.

Photo aérienne de 1947 montrant le site de la « Cité de Sainte Hélène » (Note : sur la rangée coté Est, la baraque du milieu hébergeait la mairie provisoire).

Directeur de publication : P. LEFUR – Tél. mairie : 02.97.36.64.36 – E-mail : saint.helene.sur.mer@wanadoo.fr
Bulletin imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique